



Plateforme de revendications Élections provinciales 2026

La précarité étudiante

Rédaction : Marc-Olivier Jacob, direction aux affaires politiques et externes

Révision : Nicolas Dionne, direction générale du REMDUS et le Comité aux affaires sociopolitiques du REMDUS

Ce document a été présenté le 11 août 2026 au Comité aux affaires sociopolitiques du REMDUS

Ce document a été adopté le 18 août 2026 par le Congrès du REMDUS

Le REMDUS est le Regroupement de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke. Le REMDUS représente près de 11 000 membres.

Les prochaines élections provinciales de 2026, représentent une excellente occasion de présenter les revendications de la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke auprès des personnes candidates des partis politiques provinciaux.

Cette plateforme présente 8 thèmes, le financement des universités, les frais de scolarité, l'aide financière aux études, le logement étudiant, les Fonds de recherche du Québec, la communauté étudiante internationale, l'insécurité alimentaire et la santé psychologique.

La précarité étudiante est l'enjeu central qui transcende ces thématiques.

Que ce soit par l'augmentation constante du coût de la vie, la flambée des loyers, l'insuffisance de l'aide financière aux études (AFE), le sous-financement dédié aux personnes étudiantes chercheuses et le sous-financement des universités, font en sorte que les personnes étudiantes se retrouvent dans une situation de vulnérabilité qui nuit directement à leur réussite scolaire et à leur bien-être, qu'elles soient québécoises ou internationales.

Il est donc impératif que les partis politiques reconnaissent cette réalité et s'engagent à mettre en place des mesures concrètes afin de réduire cette précarité et de garantir à la communauté étudiante des conditions de vie dignes et stables.

Financement des universités

Au cours des dernières années, le financement des universités de la part du gouvernement n'a pas été constant, et ce, malgré une hausse des effectifs étudiants sur les campus. En effet, le financement de 2025-2026 est quasi égal à celui de 2020-2021. Lors des cinq dernières années, le financement est passé de 3,9 milliards en 2020-2021 à 4,2 milliards en 2024-2025 avant de revenir à 3,9 milliards en 2025-2026. Ces fluctuations constantes créent des situations précaires pour les universités québécoises qui doivent assumer des déficits. Pour l'UdeS, l'estimation du déficit était de 22 millions en 2025-2026, un premier déficit en 10 ans.

Ce manque de financement a un impact clair sur les services pour les personnes étudiantes. À l'UdeS, il y a eu des fermetures ou une diminution des heures d'ouverture des bibliothèques, la privatisation des résidences étudiantes au campus principal, de même que des coupures dans les services à la vie étudiante pour les regroupements étudiants. Des projets de rénovation ont été mis sur pause dans plusieurs facultés, les frais de consultation psychologique ont subi une hausse substantielle, le bureau de la registraire a augmenté ses frais pour l'obtention de documents et les emplois étudiants offerts sur les campus se font de plus en plus rares.

Ce sous-financement des universités fait en sorte que son financement repose de plus en plus sur les personnes étudiantes. En effet, les revenus étudiants par l'entremise des droits de scolarité entre 2011 et 2023 a augmenté de 51 %, alors que le financement public de base a augmenté que de 13,2 %. Lors de cette même période, l'inflation a connu une hausse de 31,2%, ce qui signifie qu'il y a un manque à gagner de 18 % dans le financement gouvernementale pour correspondre à l'augmentation réelle du coût de la vie.

Il est clair que le financement des universités n'a pas suivi l'inflation des dernières années pour assurer le fonctionnement malgré une hausse de l'effectif étudiant.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Le financement des universités soit indexé annuellement**
- **Des investissements immédiats d'au moins 300 millions de dollars pour combler les dernières coupes.**

Frais de scolarité

Les frais de scolarité exercent une influence directe sur l'accessibilité aux études, surtout aux cycles supérieurs. En effet, plus les frais de scolarité augmentent, moins de personnes étudiantes n'iront pas ou ne cesseront leurs études. Cette réalité est le cas pour les parents aux études, les personnes étudiantes de première génération ainsi que les francophones au Québec. Ce sont pour ces raisons que les associations étudiantes se sont toujours mobilisées afin d'avoir les frais de scolarité les plus bas pour favoriser l'accessibilité à tous.

Cependant, le contexte actuel ne garantit en rien celle-ci. En effet, depuis 2012, les frais de scolarité sont indexés et, depuis la pandémie, les frais de scolarité sont indexés selon la variation du revenu disponible des ménages par habitant avec un plafond de 3% via la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux. Cette loi, qui vient à échéance en décembre 2026, a limité l'impact de l'inflation importante due à la pandémie.

Même si nous ne sommes plus dans le contexte pandémique, les personnes étudiantes se retrouvent toujours dans un contexte inflationniste. En effet, les coûts du logement, de l'alimentation et du transport pèsent lourd dans la balance, puisque ceux-ci sont au-dessus de l'inflation générale. Par conséquent, les frais de scolarité pèsent lourd dans la balance en étant le premier poste de dépense des personnes étudiantes.

Il est devenu clair pour nous qu'un gel des frais de scolarité dans le contexte inflationniste est inévitable pour aider les personnes étudiantes à sortir de la précarité.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Un gel des frais de scolarité pour la communauté étudiante, peu importe son statut, afin de préserver l'accessibilité aux études supérieures.**

L'Aide financière aux études (AFE)

L'Aide financière aux études est un programme gouvernemental de prêts et de bourses afin de favoriser l'accessibilité aux personnes étudiantes québécoises en enseignement supérieur, en grande majorité à l'enseignement universitaire, dont le budget est d'approximativement 1,1 milliard de dollars.

Le programme est composé de deux composantes, celle des prêts et celle des bourses, mais comporte plusieurs problématiques.

La première est celle du fait que le programme n'est pas utilisé dans sa totalité, dont les surplus sont réinjectés à la fin de l'année fiscale dans le solde consolidé du Québec. Entre 2017-18 et 2023-24, ce sont près de 500 millions de dollars qui n'ont pas été utilisés à l'AFE. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce surplus, mais, selon le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, l'une des explications est que les paramètres déterminant le revenu mensuel maximum au-delà desquels les personnes étudiantes ont droit aux prêts et bourses auxquels soient indexés au même rythme que la croissance du salaire minimum. En effet, le revenu maximal protégé par l'AFE demeure inférieur de plusieurs centaines de dollars à ce qu'une personne étudiante peut gagner en travaillant à temps plein au salaire minimum. Par conséquent, selon Pier-André Bouchard St-Amant, professeur agrégé à l'École nationale d'administration publique, une partie des « surplus » de l'AFE peut donc être associée à la baisse de « l'effectif étudiant » québécois ayant le statut à « temps plein aux études », puisque les personnes étudiantes québécoises se tournent vers le marché du travail au lieu de poursuivre leurs études supérieures.

Le fait que le revenu maximal ne soit pas aligné avec la croissance du salaire minimum mène à ce que les personnes étudiantes vivent de la précarité financière. En effet, les paramètres de l'AFE sont déconnectés de la réalité, au moment où l'inflation a fait gonfler le prix du panier d'épicerie, les loyers et les frais de déplacement, travailler en étudiant est devenu nécessaire, puisque les frais de subsistance couverts par l'AFE sont d'un maximum de 1283 \$ par mois. Par conséquent, les frais de subsistance doivent tenir compte dans leurs calculs de l'augmentation réelle des coûts du loyer, du panier d'épicerie et du transport. Pour l'instant, le programme est indexé annuellement en tenant compte de l'inflation générale, mais cette indexation générale n'est pas suffisante quand le logement, la nourriture et le transport augmentent au-delà de l'inflation.

Le deuxième problème concerne le volet « Prêt ». Bien que cette composante soit automatiquement incluse dans le calcul, peu importe la personne demanderesse, le Québec est la seule province canadienne où des taux d'intérêt sont en vigueur sur les prêts consentis pendant la durée des études.

En effet, depuis avril 2023, le gouvernement canadien a complètement éliminé de façon permanente les taux d'intérêts sur les prêts étudiants. L'enseignement supérieur relevant de la compétence du provincial, le gouvernement reçoit une compensation financière, puisqu'elle administre son programme d'AFE. Donc, le gouvernement n'est pas tenu de suivre le fédéral dans cette mesure. Cependant, malgré une hausse des transferts fédéraux de 940 millions de dollars pendant la pandémie de COVID-19, ceux-ci ont été transférés dans les soldes consolidés au lieu de retourner directement dans l'AFE. Cette situation est alarmante, puisqu'à ce moment, le taux d'intérêt sur les prêts étudiants a atteint 7,7%. En 2023, l'emprunt total moyen était de 11 579\$, ce qui équivaut à une moyenne mensuelle de 892\$ de frais d'intérêt à rembourser par personne étudiante québécoise. Par équité avec les personnes étudiantes canadiennes, le Québec se doit d'emboîter le pas avec la fin des intérêts sur les prêts étudiants, surtout dans le contexte d'inflation soutenu et du contexte du marché du travail actuel pour les jeunes diplômés.

De plus, un autre enjeu peut être observé, qui touche majoritairement des personnes aux cycles supérieurs. En effet, les personnes étudiantes à temps partiel n'ont pas accès au volet bourse de l'AFE. Cependant, étant donné le contexte économique, l'augmentation de la population à temps partiel est due à l'augmentation du coût de la vie. Souvent, aux cycles supérieurs, bien qu'il y ait de la formation continue ou de jeunes professionnels qui n'ont pas besoin de l'AFE, ce n'est pas le cas pour les parents aux études ou pour les personnes qui effectuent un retour aux études. Dans ces deux situations, l'AFE offre en très grande partie des prêts. Même si elles désirent être à temps complet pour avoir accès aux bourses, elles n'auront pas accès, puisque le calcul tient compte des revenus de l'année précédente et non d'une projection des revenus de l'année en cours. Par conséquent, pour avoir accès au volet des bourses, il faudrait qu'une personne ait très peu de revenu pour y avoir accès. Cela créerait des situations précaires pour avoir accès à davantage d'aide l'année suivante. Par conséquent, ces personnes resteront à temps partiel pour la durée complète de

leurs études. Donc, il faudrait ouvrir le volet bourse pour les populations à temps partiel pour favoriser la complétion plus rapide des études.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Soit mis sur pied un chantier sur l'Aide financière aux études afin qu'il reflète les coûts réels de la vie étudiante, notamment en matière des dépenses liées de logement, de transport et de frais de substances indépendamment du parcours de formation ;**
- **Une augmentation du revenu maximal protégé par l'AFE à ce qu'une personne étudiante peut gagner en travaillant à temps plein au salaire minimum.**
- **Soit accessible le programme de bourses aux personnes étudiantes à temps partiel qui en démontrent le besoin ;**
- **Annuler les taux d'intérêts sur les prêts étudiants.**

Logement étudiant

Ce n'est un secret pour personne, le Québec vit une crise d'abordabilité du logement. La ville de Sherbrooke et la communauté étudiante n'en font pas exception.

Sherbrooke est une ville étudiante et la majorité de la population étudiante provient de l'extérieur de la région de l'Estrie. En effet, en 2024-2025, plus de 20% de la population de Sherbrooke fait partie de la communauté étudiante et près de 85 % d'entre elle provenait de l'extérieur de la région de l'Estrie.

Ainsi, plusieurs personnes arrivent dans la région sherbrookoise pour leurs études, ce qui fait de Sherbrooke l'une des villes étudiantes avec le plus haut taux de location de la province. C'est 89,8 % de la population étudiante universitaire qui loue un logement, aux cycles supérieurs, ce chiffre est de 78,9%. Par conséquent, une très grande proportion de la communauté étudiante se voit donc dans l'obligation de louer un logement. Ce fort taux de location a pour conséquence qu'entre 2018 et 2025, le coût moyen des logements à Sherbrooke a augmenté de 60,5 %.

Cette situation est d'autant plus inquiétante, puisque 48 % des personnes étudiantes locataires sherbrookoises allouent plus de 30 % de leur revenu annuel au paiement de leur loyer. Et selon les plus récentes données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), elle fait état d'un taux d'inoccupation particulièrement inquiétant, puisque celui-ci est de 1,4 %. Selon la SCHL, l'équilibre du marché devrait se situer à 3 %.

Cela a pour conséquence que le manque de logement est la troisième cause de refus pour venir étudier à Sherbrooke, selon l'enquête interne de l'Université de Sherbrooke.

Cependant, nous constatons que les personnes étudiantes n'ont presque pas accès aux logements hors marché ou abordables à Sherbrooke. En effet, depuis 2018, l'Université de Sherbrooke a privatisé graduellement ces résidences universitaires. Cette privatisation est la cause d'un sous-financement du gouvernement provincial pour le maintien et l'entretien des actifs, mais aussi du manque de volonté de l'Université d'investir dans la rénovation de ces bâtiments à même ces revenus, notamment parce que les résidences sont un service autofinancé.

En 2018, la gestion des résidences au Campus de la Santé a été cédée via un bail emphytéotique pour une durée de 80 ans, avec une option de renouvellement de 20 ans. En 2019, l'Université de Sherbrooke a vendu les deux bâtiments de la Coopérative l'Estudiantine du Centre-Ville. Et finalement, en 2026, la gestion des résidences E au Campus principal a été cédée pour cinq ans et les résidences G ont été cédées via un bail emphytéotique pour une durée indéterminée. Toutes ces résidences appartiennent désormais au Groupe Custeau, qui détient désormais un monopole.

Depuis 2018, ce sont plus de 750 chambres qui sont passées dans les mains du privé. Pour les résidences au Campus de la Santé du Centre-Ville, on dénote une augmentation du loyer de plus de 50% depuis 2018-2019 depuis les travaux effectués et une hausse de 7% (plus de deux fois la recommandation du Tribunal administratif du logement – TAL) du loyer pour l'année 2026 au Campus principal sans engagement de travaux d'améliorer cette année.

Il est important de comprendre que Custeau est aussi propriétaire des complexes locatifs, Le Montagnais du logement étudiant. Par conséquent, Custeau détient le monopole des résidences et des logements destinés à la communauté étudiante. Au total, ce parc immobilier comporte plus de 1100 logements et chambres privés.

Cela est sans parler du projet sur les terrains Mariannhill. En effet, l'Université a cédé via une emphytéose ces terrains à Canora Vie Étudiante, une entreprise privée gestionnaire de logement de luxe abordable, donc les capitaux investis dans le projet proviennent uniquement de l'étranger.

La privatisation et le monopole du logement étudiant par le privé à un impact clair sur les coûts du loyer. Parmi les 89% des personnes étudiantes universitaires qui sont locataires, seules 0,6 % d'entre elles se logent sur le marché locatif hors marché, ce qui représente 124 personnes sur plus de 20 500 personnes étudiantes.

Par conséquent, le loyer mensuel chez la communauté étudiante est donc supérieur à celui de la population générale. En effet, selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), le loyer mensuel moyen d'une personne étudiante est de 755\$ alors que chez la population générale, le loyer mensuel moyen est de 655\$.

Cette forte concentration de la population étudiante sur le marché locatif privé et la proportion de ces revenus consacrés pour se loger font en sorte que celle-ci vit des besoins impérieux assez importants. Ces besoins impérieux se traduisent par un logement qui n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité de la SCHL, c'est-à-dire en termes de qualité (réparations majeures requises), de taille (surpeuplement) ou d'abordabilité.

Selon l'enquête PHARE d'UTILE, 40,7% des personnes étudiantes vivent des besoins impérieux en lien avec leur logement.

C'est ainsi que le REMDUS est devenu membre et partenaire d'UTILE en 2023, un organisme sans but lucratif qui construit et gère un parc immobilier de logement abordable destiné uniquement à la communauté étudiante. En contrepartie d'un investissement de 800 000\$, UTILE s'engage à construire un projet de logement abordable destiné prioritairement aux membres du REMDUS. Ce projet est situé sur la rue Pacifique et comprend 180 logements.

La crise du logement demeure toujours aussi tangible, alors que peu d'amélioration est constatée depuis plusieurs années dans une ville étudiante comme Sherbrooke.

Par conséquent, nous demandons que :

- **La personne candidate milite et contribue à la construction de logements à caractère social, réellement abordables, salubres, sécuritaires et de qualité ;**
- **La personne candidate appuie publiquement et collabore avec le REMDUS dans le projet d'UTILE à Sherbrooke ;**
- **La personne candidate milite et met en œuvre, le cas échéant, un registre public des loyers via le modèle de Vivre en ville.**

Fonds de recherche du Québec (FRQ)

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ) est un organisme gouvernemental qui a pour mission de soutenir le développement stratégique et cohérent de la recherche scientifique au Québec dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche. Le scientifique en chef du Québec, Jérôme Dupras, est président-directeur général de l'organisme.

En tant qu'organisme gouvernemental, le FRQ offre des bourses d'excellence pour les personnes étudiantes en recherche à la maîtrise, au doctorat et postdoctorat. Ces bourses sont destinées aux personnes étudiantes dont un comité de sélection reconnaît l'excellence académique et la qualité du projet de recherche. Cependant, nous constatons que ces bourses ne répondent plus aux besoins des personnes étudiantes chercheuses.

Bien qu'en 2018-2019, le FRQ a élargi l'admissibilité des concours de bourses afin d'inclure les personnes étudiantes internationales, les bourses du FRQ n'ont pas réellement augmenté lors des 15 dernières années. En effet, la seule augmentation a eu lieu en 2023-2024, avec un investissement de 10 millions de dollars jusqu'en 2028-2029, cet investissement a permis d'augmenter le montant des bourses à la maîtrise et au doctorat. Ces bourses ont augmenté respectivement de 17 500\$ à 20 000\$ à la maîtrise annuellement pendant deux ans et de 21 000\$ à 25 000\$ au doctorat annuellement pendant quatre ans. Aussi, en 2026, ce financement a été reconduit jusqu'en 2030-2031.

Par conséquent, on assiste à davantage de personnes étudiantes qui sont admissibles pour un nombre de bourses qui est resté le même, puisque le financement a permis uniquement d'augmenter le montant des bourses. En effet, en 2018-2019, 4162 demandes de bourses étaient admissibles par les comités d'évaluation et seules 1401 demandes ont reçu du financement, soit un taux d'octroi de 33,6%.

Pour le concours de 2025-2026, les résultats préliminaires démontrent une diminution du taux d'octroi. 6884 demandes étaient admissibles, dont 1723 ont reçu une réponse favorable pour du financement pour un taux d'octroi de 25%. Ce taux pourrait changer une fois les résultats officiels dévoilés, puisque les personnes étudiantes peuvent refuser l'octroi du FRQ afin d'obtenir d'autres

bourses d'excellences offrant un meilleur financement. Une fois refusées, ces bourses ne sont pas réattribuées à d'autres personnes étudiantes.

Soutenir mieux les personnes étudiantes en recherche via une augmentation des montants des bourses et une augmentation du nombre de bourses permettrait de sortir la relève scientifique québécoise de la précarité. En effet, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le revenu viable pour une personne seule est de près de 35 000\$ alors que les montants des bourses sont respectivement de 20 000\$ à la maîtrise et de 25 000\$ au doctorat. Par conséquent, ces montants mènent directement notre relève scientifique à vivre sous le seuil de la pauvreté. Cela veut dire que les personnes étudiantes en recherche, dont l'excellence du dossier académique et la pertinence du sujet de recherche ont été reconnues, ne peuvent pas s'investir totalement dans leurs projets de recherche. Donc, celles-ci doivent cumuler travail et formation pour pouvoir subvenir à leurs besoins, besoins impactant négativement leur parcours académique.

Aussi, ces bourses sont de moins en moins compétitives par rapport à d'autres bourses d'excellence. En 2024, le gouvernement du Canada a augmenté drastiquement son investissement destiné à l'excellence en recherche au Canada via les organismes subventionnaires fédéraux (OSF). Ce sont 825 millions qui ont été investis pour augmenter les montants des bourses, qui sont respectivement de 27 000\$ et 40 000\$ à la maîtrise et au doctorat, en plus de créer 1720 nouvelles bourses.

De plus, certaines universités offrent des bourses d'excellence en recherche qui compétitionnent avec les bourses offertes par le FRQ. En effet, l'Université de Sherbrooke offre un programme de bourses d'excellence entre 17 000\$ et 25 000\$ par année à la maîtrise et entre 20 000\$ et 35 000\$ par année au doctorat. Les montants des bourses d'excellence offertes par les OSF et l'Université de Sherbrooke sont des exemples concrets qui illustrent le sous-financement et le désintérêt du gouvernement du Québec dans le soutien de sa relève scientifique.

De plus, dans un contexte où la recherche et l'innovation sont au cœur du développement économique, du développement technologique et du développement du savoir, le gouvernement du Québec est dépassé en recherche.

Par ailleurs, l'OCDE recommande que les investissements minimaux en recherche et développement soient à la hauteur de 3 % du PIB. À ces fins, le financement des FRQ doit être révisé à la hausse et indexé à l'inflation. En date, d'aujourd'hui, le financement du FRQ correspond à 0,0057% du PIB du Québec, ce qui est clairement insuffisant.

Par ailleurs, l'Union étudiante du Québec (UEQ) estime que, pour rendre les bourses davantage compétitives avec un investissement similaire à celui du gouvernement fédéral, un investissement de 65,4 millions est nécessaire pour augmenter le montant des bourses au même titre que les OSF et créer 595 nouvelles bourses.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Une augmentation du financement des Fonds de recherche du Québec (FRQ) à 3% du PIB ;**
- **Une augmentation du financement du Fonds de recherche du Québec (FRQ) de 65,4 millions annuellement pour augmenter la valeur des bourses de maîtrise à 27 000\$ par année et de doctorat à 40 000\$ par année, tout en créant 595 nouvelles bourses tout en augmentant rétroactivement les personnes boursières actuelles ;**
- **Une indexation des bourses du FRQ à l'indice de prix à la consommation (IPC) ;**
- **Les montants des bourses refusées par les personnes étudiantes soient redistribués à d'autres personnes méritantes.**

Insécurité alimentaire

L'inflation alimentaire des dernières années affecte de plus en plus les personnes résidentes du Québec et les personnes étudiantes n'en font pas exception. L'insécurité alimentaire se définit comme étant « un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières », selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Depuis la fin de la pandémie, on constate que les personnes étudiantes vivent de l'insécurité alimentaire, un enjeu auparavant marginal. En effet, un sondage Léger commandé par l'UEQ démontre que 72% des personnes étudiantes mentionnent que l'insécurité alimentaire s'est aggravée au cours des dernières années. De plus, 76% des personnes ont indiqué que l'insécurité alimentaire est devenue un problème pour elles-mêmes.

De plus, ce sondage a permis de ressortir plusieurs données inquiétantes sur l'insécurité alimentaire. 40 % des personnes étudiantes ont déjà vécu au moins une des situations d'insécurité alimentaire suivante par manque dans les 12 derniers mois précédant le sondage. Dans ces 40%, voici les proportions fréquentes des situations.

- Ne pas avoir les moyens de manger des repas équilibrés (27%)
- Manger moins qu'il aurait dû (26%)
- Réduire sa portion ou sauté des repas (25%)
- Peur de manquer de nourriture (25%)
- Toute la nourriture a été mangée (20%)
- Observer une variation notable du poids (19%)
- Eu faim sans pouvoir manger (18%)
- Passé une journée entière sans pouvoir manger (13%)

Le sondage Léger permet aussi de montrer que près d'une personne étudiante sur cinq a eu recours à une forme d'aide alimentaire dans les 12 derniers mois précédant le sondage.

Au niveau régional et local, la Fondation Force-Études de l'Université de Sherbrooke et Moisson Estrie aide des personnes étudiantes qui vivent des enjeux de précarité alimentaire. La Fondation Force-Études, qui vient en aide

aux personnes étudiantes qui ont des besoins d'aide ponctuelle, a redistribué près de 150 000\$ via son programme d'aide alimentaire à un peu plus de 420 personnes étudiantes en 2024-2025.

De son côté, Moisson Estrie a donné plus de 4000 dépannages à plus de 900 personnes étudiantes lors de la même période. Ces dépannages sont d'une valeur de 280\$ en denrées alimentaires et des produits d'hygiène. Par conséquent, il s'agit de plus de 1,1 million de dollars qui ont été redistribués pour la communauté étudiante par Moisson Estrie pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

La gravité de la situation a été reconnue par l'Assemblée nationale du Québec via l'adoption d'une motion à l'unanimité en octobre 2025 pour « évaluer la pertinence de mettre sur pied un fonds d'urgence afin de garantir que personne ne soit contraint de sauter des repas pour poursuivre ses études ». Aujourd'hui, le gouvernement n'a mis en place aucune mesure concrète pour soutenir l'aide alimentaire destinée à la communauté étudiante.

Il est essentiel que le prochain gouvernement mette en place un programme de soutien financier dédié à la lutte contre l'insécurité alimentaire des personnes étudiantes.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Un programme d'aide d'urgence pour aider les personnes étudiantes au sein des banques alimentaires du Québec soit mis sur pieds ;**
- **Un programme de subvention gouvernementale pour soutenir les initiatives des associations étudiantes pour lutter contre la précarité alimentaire soit constitué.**

Communauté étudiante internationale

De plus, plusieurs années, la communauté étudiante internationale est confrontée à de plus en plus d'enjeux et qui sont le résultat de décisions purement politiques et électoralistes.

En effet, le sous-financement des universités et les changements dans la politique de financement des universités ont fait en sorte que plusieurs d'entre elles se sont tournées vers la communauté étudiante internationale pour éviter les déficits et assurer la pérennité de certains programmes d'étude, surtout en région.

La communauté internationale universitaire a augmenté au courant de la dernière décennie et représente plus de 50 000 personnes étudiantes, soit le double par rapport à 2009-2010. En 2024, la communauté étudiante internationale 18% des personnes étudiantes universitaire au Québec. Leur impact sur le PIB du Québec est de 4 milliards de dollars par année.

Cependant, la CAQ a mis sur pied une série de mesures visant à diminuer le nombre de personnes étudiantes internationales, puisque celle-ci voulait diminuer l'immigration.

En 2023, le gouvernement du Québec a instauré un prix plancher sur les frais de scolarité des personnes étudiantes internationales provenant de pays sans entente pour redistribuer et rééquilibrer le financement entre les universités québécoises. Par conséquent, chaque établissement est libre de fixer les frais de scolarité qu'il souhaite, ce qui mène à des écarts importants des factures étudiantes selon les programmes et les institutions.

Par ailleurs, cette déréglementation des frais de scolarité crée de l'instabilité financière pour les personnes étudiantes en plus de réduire l'attraction et la rétention de la communauté étudiante internationale au Québec.

En déréglementant les frais de scolarité, le gouvernement de la CAQ a instauré un plafond du nombre de personnes étudiantes internationales qu'une université peut admettre. Cette mesure a eu pour effet une diminution de 12,5% du nombre de personnes étudiantes internationales dans le réseau universitaire de 2024 à 2025. À l'Université de Sherbrooke, cette baisse est de 15,3%. Ces personnes étudiantes sont en très grande proportion aux cycles supérieurs en

recherche à la maîtrise ou au doctorat. Par ailleurs, selon les plus récentes données du ministère de l'Immigration du Québec, aucune université n'a atteint le quota de personnes étudiantes internationales.

Ensuite, la CAQ a modifié et a supprimé le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui permet l'obtention rapide de la résidence permanente avec l'obtention d'un diplôme, est un outil essentiel pour favoriser leur intégration après les études. Ce volet a été supprimé. Il est important de comprendre qu'une personne étudiante internationale doit faire des examens de français pour venir étudier ou, le cas échéant, apprendre le français. L'un des meilleurs agents de socialisation à la culture québécoise est l'éducation. Par conséquent, les personnes étudiantes diplômées doivent avoir le droit à un processus accéléré pour l'obtention de la résidence permanente. Par ailleurs, 50% des personnes étudiantes internationales aux cycles supérieurs deviennent résidents permanents dans les 10 années suivant l'obtention de leur diplôme.

Les multiples modifications au PEQ nuisent à l'attractivité du Québec, qui engendre à leur tour une baisse marquée des admissions dans les établissements. Cette situation a des impacts importants sur les finances des universités, mais également sur plusieurs programmes et laboratoires de recherche qui dépendent des effectifs étudiants internationaux pour fonctionner permettant l'avancement de la science, de l'innovation et de la technologie de perdurer au Québec, notamment en région. Par ailleurs, ces multiples modifications et abolitions de programmes créent chez les personnes étudiantes internationales un sentiment d'incertitude, d'incompréhension et d'exclusion face à la société d'accueil.

En contribuant à hauteur de 4 milliards au PIB du Québec, en s'intégrant au Québec via le système d'enseignement supérieur québécois et en apprenant le français le cas échéant, les personnes étudiantes internationales doivent être exclues des seuils d'immigration.

Par conséquent, nous demandons :

- **Que les personnes étudiantes internationales soient exclues des seuils d'immigration du Québec ;**
- **Que le Programme d'expérience québécoise (PEQ) soit réinstauré sans préavis avec les mêmes conditions qu'avant son abolition.**

Santé psychologique étudiante

Depuis plusieurs années, les associations étudiantes québécoises ont mis de l'avant la santé psychologique étudiante afin que les personnes étudiantes reçoivent des services.

Lors des dix dernières années, plusieurs enquêtes démontrent que les personnes étudiantes éprouvent davantage d'enjeux liés à la santé comparativement à la population générale. Plus particulièrement chez les personnes étudiantes en situation de précarité financière, puisque les programmes d'aides gouvernementaux existants ne répondent plus au besoin.

En effet, en 2018, une enquête nationale, Sous ta façade menée par plusieurs associations étudiantes, a conclu que 58% des personnes étudiantes atteignaient des niveaux de détresse élevés, ce qui est largement supérieur à ceux de la population générale. 20% des personnes étudiantes présentaient des symptômes dépressifs modérés ou sévères et 9% des personnes étudiantes avaient des pensées suicidaires.

Cette enquête a permis la mise en place de deux programmes d'aides gouvernementaux, le PARÈS (Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur) et le PASMÉE (Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur). Ces plans permettent des investissements de plus de 450 millions de dollars pour le PARÈS et de plus de 60 millions de dollars pour le PASMÉES entre 2021-2026. Ces investissements permettent l'ajout de services pour améliorer le bien-être et la santé mentale étudiante, l'ajout de services pour soutenir les besoins diversifiés de la communauté étudiante en persévérance scolaire et la mise sur pied de l'OSMÉES, l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur.

Cet observatoire a pour mission de contribuer à l'avancement et à la mobilisation des connaissances pour promouvoir et maintenir une culture favorable à la santé mentale étudiante en enseignement supérieur. Par exemple, l'Observatoire est chargé de mener des enquêtes sur la santé mentale en enseignement supérieur. Dans sa plus récente enquête, Temps pour toi, réalisée à l'automne 2024, 40,2% des personnes étudiantes universitaires présentent des symptômes d'anxiété modérés à sévères et 15% des personnes étudiantes ont des pensées suicidaires.

Par conséquent, bien que des investissements ont été faits pour améliorer la santé mentale étudiante, la détresse chez la communauté étudiante est en hausse. Notre constat est clair, il faut que ces investissements soient reconduits à l'intérieur de ces programmes afin d'améliorer la santé mentale étudiante et de favoriser le bien-être de la communauté étudiante.

En 2026, le gouvernement du Québec a renouvelé pour 1 an les enveloppes budgétaires de ces deux plans d'action sans promettre d'engagement à moyen et long terme.

Par ailleurs, une deuxième enquête de l'OSMÉES sera lancée à l'automne 2026 afin de faire un suivi de la dernière enquête.

Par conséquent, nous demandons que :

- **Le PARÈS et le PASMÉES soient renouveler à des perspectives de moyen à long terme, sans couper les investissements ;**
- **Que les deux plans d'actions soient indexés pour améliorer, augmenter et pérenniser l'accès aux services pour améliorer la santé psychologique étudiante ;**
- **Que les soins de santé psychologique soient pris en charge par la RAMQ.**